Déclaration de naissance

Où vous adresser ? Mairie du lieu de naissance (dans les 5 jours suivant la naissance)

Pièces à fournir :

- Livret de famille (si déjà en votre possession)
- la carte d’identité du ou des parents,
- le certificat du praticien
- un justificatif de domicilie (de - de 3 mois)

Contact

Service Etat civil

Hôtel de ville

1 place Pierre Bérégovoy

Tél. 01 39 44 71 71 (accueil Hôtel de Ville)

Tél. 01 39 44 71 34 ou 01 39 44 71 21 (État civil)

Mail : etat.civil@magny-les-hameaux.fr